

Inscriptions en maternelle rentrée 2021-2022

Les inscriptions à l'école maternelle débuteront le lundi 4 janvier 2021. Pour pouvoir être inscrit à l'école, l'enfant doit avoir 2 ans révolus le 31 août 2019.

Rentrée scolaire 2021-2022 : documents nécessaires pour l'inscription

Les familles doivent se présenter à l'accueil Enfance/Enseignement en mairie, munies des pièces suivantes :

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- justificatif de domicile,
- document attestant que l'enfant satisfait aux obligations vaccinales

Enfance-enseignement

14, place Henri-Barbusse
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 09](tel:0147405809)

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30
Jeudi 13h30-17h30 (fermé le matin)
Samedi 9h-12h

Publié le 29 décembre 2020